



Envoyé en préfecture le 27/09/2021

Reçu en préfecture le 27/09/2021

Affiché le

SLOW

ID : 033-243301264-20210922-2021_132-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021/132

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2021 : DÉCISION
MODIFICATIVE N°2**

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 30

Nombre de Conseillers présents et représentés : 36

Quorum : 15

Date de convocation : 16 septembre 2021

**Date d'affichage de la convocation au siège : 16 septembre
2021**

**Le 22 septembre de l'année deux mille vingt
et un à 18h30**

à Martillac – Salle du Conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes de Montesquieu, légalement
convoqué, s'est réuni sous la présidence de
Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	A	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	A		PEREZ Gracia (Maire)	A	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	P	
TALABOT Martine	E		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. BARBAN
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
DABAN Mathieu	E		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P (visio)		VIGUIER Marie	P	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	P	
MONGE Jean-Claude	E	Mme BOURROUSSE	SIDAOUI Alain	E	M. CLAVERIE
SAUNIER Catherine	A		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	A		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	E	Mme BOURGADE
BOURRIER Sylviane	E	M. LAFFARGUE	BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P (visio)	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	P	
SOUBELET Véronique	P		GIRAUDEAU Isabelle	A	
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme Mme Saby, secrétaire de séance
Le procès-verbal de la réunion du 8 juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/132

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2021 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Envoyé en préfecture le 27/09/2021

Reçu en préfecture le 27/09/2021

Affiché le

SLOW

ID : 033-243301264-20210922-2021_132-DE

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu,

Vu la délibération n°2021/043 du 18 mars 2021 approuvant le budget primitif du budget principal pour 2021,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Des régularisations comptables doivent être réalisées. Pour ce faire, il convient de procéder à la modification du budget sur les points suivants :

- Travaux en régie

Chaque année, des écritures comptables sont réalisées afin d'enregistrer les améliorations techniques qui provoquent un enrichissement du patrimoine immobilier de la collectivité. Les écritures « travaux en régie » permettent de valoriser les travaux réalisés par le personnel. Il s'agit d'une opération d'« affichage », les écritures sont équilibrées en recettes et en dépenses.

Le coût de production est comptabilisé, il correspond au coût des matières premières, augmenté des charges directes de production (matériel acquis, loué, frais de personnel...) ; à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale. Afin d'être en mesure d'évaluer de façon sincère les différentes charges, la collectivité doit tenir une comptabilité analytique précise, notamment au niveau des frais de personnel (décompte du nombre d'heures, tarifs horaires des différents agents).

Pour 2021, le montant total des travaux valorisés s'élève à 78 376,35€, ils comprennent des travaux réalisés dans les crèches, dans les déchetteries et les autres bâtiments de la collectivité. Ces travaux ont été plus importants que prévu, le budget doit donc être augmenté de 38 376,35€.

- Dotations aux amortissements

En vue du passage à la M57, il convient de passer certaines écritures de régularisation d'inventaire. Ces opérations d'ordre sont équilibrées en dépenses et en recettes. L'ensemble des mouvements sont réalisés en partenariat avec le Trésor Public et permettent d'améliorer la qualité comptable.

Ces écritures de régularisation correspondent à des dotations aux amortissements. Afin de passer les écritures, une provision est ouverte à hauteur de 150 000€.

- Régularisation du compte 1069

En vue du passage à la M57, il convient de passer certaines écritures de régularisation. En application de la délibération précédemment soumise au vote, le budget doit être modifié afin d'affecter 576 € sur le compte 1068.

- Équilibre de la section

Afin d'équilibrer les mouvements d'ordre ci-dessus proposés, il conviendra de diminuer le virement de la section d'investissement de 111 623,65€. De même, afin de « financer » la régularisation du compte 1069, les dépenses d'investissement devront être diminuées d'autant, les provisions pour acquisitions sont donc réduites de 576€.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021/132

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2021 : DÉCISION
MODIFICATIVE N°2**

Envoyé en préfecture le 27/09/2021

Reçu en préfecture le 27/09/2021

Affiché le

SLOW

ID : 033-243301264-20210922-2021_132-DE

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve la Décision modificative n°2 du budget principal selon les équilibres suivants :

Mouvement	Chapitre	Chapitre libellé	Nature	Libellé nature	DÉPENSES	RECETTES
Ordre	023	Virement de la section d'investissement	023	Virement de la section d'investissement	-111 623,65 €	
	042	Opérations d'ordre de transfert	6811	Dotations aux amortissements	150 000,00 €	
			721	Valorisation des travaux en régie		38 376,35 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT					38 376,35 €	38 376,35 €
Réal	10	Dotations, fonds divers et réserves	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	576,00 €	
	21	Immobilisations corporelles	2111	Provisions pour acquisitions	-576,00 €	
Ordre	021	Virement de la section de fonctionnement	021	Virement de la section de fonctionnement		-111 623,65 €
	040	Opérations d'ordre de transfert	2135	Valorisation des travaux en régie	38 376,35 €	
			281	Amortissements immobilisations corporelles		150 000,00 €
TOTAL SECTION D INVESTISSEMENT					38 376,35 €	38 376,35 €
ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE GLOBAL					76 752,70 €	76 752,70 €

- Autorise Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

Fait à Martillac, le 22 septembre 2021

Le Président de la CCM
Bernard FATH

Document signé électroniquement

